Intitulé : Photographe

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Bloc de compétences n°1 : Elaborer un projet photographique responsable			
A.1.1. Recueil des besoins et attentes exprimés par le client / commanditaire et validation du projet photographique durable selon un planning et un budget défini	**C.1.1.1. Analyser les besoins et les attentes du commanditaire en termes de photographie,** en mettant en perspective l'étude du brief du commanditaire et ses contraintes temporelles, budgétaires, matérielles, puis en validant une enveloppe budgétaire, afin de proposer des solutions photographiques conformes aux attentes, accessibles à tous et durables.	E1 – Etude de cas **Elaboration d'un projet photographique responsable** Dans le cadre d'une étude de cas, réelle ou fictive, le candidat élabore un projet photographique à partir d'un dossier mis à sa disposition. Ce dernier comprend une présentation détaillée du besoin du commanditaire : projet photographique global qu'il soit commercial, promotionne (par ex. besoin de catalogue de vente, photo de mode, portrait de famille…), budget estimatif, contraintes, objectifs… Le candidat rend compte de sa réflexion dans un dossier de synthèse comprenant : • L'analyse du besoin du commanditaire, • La clarification de la thématique selon le contexte de la demande (mariage, nature morte, animalier, sport…), • L'illustration du besoin de la manière la plus large, • La prévision du matériel si besoin (décor, matériel, figurants…), • La budgétisation du projet photographique, • La présentation du projet photographique.	L'analyse des besoins et des attentes du commanditaire est pertinente. Les solutions photographiques proposées sont conformes aux attentes.
	C.1.1.2. Elaborer une proposition de projet photographique, en concevant le plan d'actions, en établissant un budget, en sélectionnant le matériel à utiliser, en tenant compte de la réglementation en vigueur et des évolutions technologiques et artistiques, afin d'établir une offre commerciale à destination du commanditaire.		La proposition de projet photographique est clairement élaborée. Le matériel à utiliser est sélectionné de manière appropriée. L'offre commerciale est établie de façon complète.
	C.1.1.3. Présenter une proposition finale de projet photographique compréhensible par tous, en présentant au commanditaire le dossier intégrant l'ensemble des contraintes techniques, organisationnelles, temporelles et budgétaires, afin de valider le projet auprès du commanditaire et de lancer réalisation du shooting photo.		La proposition finale de projet photographique est présentée de manière compréhensible. Le dossier présenté au commanditaire intègre l'ensemble des contraintes.
A.1.2. Gestion financière du projet photographique	**C.1.2.1. Élaborer le budget prévisionnel d'un projet photographique,** en tenant de sa grille tarifaire, en identifiant les ressources nécessaires et en utilisant des outils de gestion budgétaire, afin de formuler un devis.		Le budget prévisionnel est élaboré avec précision. Un devis clair est formulé.

	C.1.2.2. Estimer le coût de revient d'une prestation, en prenant en compte les charges, le temps de travail et les imprévus, en mobilisant des méthodes de calcul adaptées, afin de fixer un tarif juste, compétitif et rentable.		Le coût de revient de la prestation est estimé. Le tarif final est fixé de manière juste, compétitif et rentable.
	C.1.2.3. Suivre et ajuster les dépenses, en actualisant régulièrement les outils de suivi financier, en analysant les écarts et en arbitrant selon les priorités, afin de garantir le respect du budget et la rentabilité du projet.		Les dépenses sont suivies. Le respect du budget et la rentabilité du projet sont garantis.
Bloc de compétences n°2 : Réaliser des prises de vue en intérieur et en extérieur			
A.2.1. Préparation de la prise de vue	**C.2.1.1. Pré-produire le shooting photo**, en préparant le matériel, en scénarisant le décor et le sujet, en s'assurant de l'obtention des accréditations et des autorisations nécessaires le cas échéant, dans une optique durable, afin d'assurer la bonne scénographie du shooting photo.	<u>E2 – Mise en situation professionnelle et oral de soutenance</u> **Réalisation de prises de vue** Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle, réelle ou fictive, le candidat réalise des prises de vue de sujet, en studio et en extérieur, d'après une commande donnée. Le candidat rend compte de ses productions dans un dossier comprenant : • Ses prises de vue produites (une dizaine), • La justification de ses choix en termes de matériel, de lieu, d'espace, de scénographie, de paramétrage, d'intégration d'éléments, d'angles de prises de vue, du sujet, de choix de lumière, de coordination des moyens, de mise en valeur du sujet photographié dans l'environnement… • Une synthèse de la prise de vue, intégrant le rôle des participants (modèles, assistants, maquilleur, etc.),	La préproduction du shooting photo est réalisée de manière exhaustive.
	C.2.1.2. Constituer et gérer une équipe technique, en délégant les tâches et en tenant compte de la diversité des profils, les situations de handicap et des contraintes techniques, matériels, financières et humaines pour organiser les prises de vues.		L'équipe technique est constituée de manière pertinente, si besoin, et gérée.
	C.2.1.3. Tester et paramétrer les appareils et le matériel, en effectuant des tests pour l'éclairage, les angles de prises de vue en fonction du lieu, du sujet et du matériel utilisé, afin de d'atteindre un résultat efficient et conforme aux attentes du commanditaire lors du shooting photo.		L'utilisation de technique de prise de vue adaptée à la situation en extérieur / en studio. Les appareils et le matériel sont testés et les paramétrages sont effectués avec précision.
A.2.2. Prise de photos et réalisation du projet photographique	**C.2.2.1. Photographier selon le plan d'actions défini avec le commanditaire**, en se situant par rapport à son sujet, en faisant appel aux principes de la composition photographique, en ajustant la lumière, le cadrage, les angles de prise de vue, afin de		La photographie est réalisée conformément au plan d'actions défini : • Les principes de la composition photographique sont mobilisés et ajustés,

	mettre en valeur le sujet dans la mise en scène préparée.	• L'identification d'axes d'amélioration dans la conduite de ses prises de vue. Ces prises de vue alimenteront le book professionnel et l'exposition du candidat. Le candidat présente ses méthodes de prises de vue, son objectif lors d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé d'intervenants et de professionnels du secteur.	• Le sujet est mis en valeur dans l'environnement quel qu'il soit, • La sélection du lieu, de l'espace, du décor, des personnes… est justifiée.
	C.2.2.2. Créer un environnement de travail sûr lors du shooting, en tenant compte des contraintes du sujet à photographier, en établissant des relations de confiance avec celui-ci, en accompagnant la mise en scène et les modèles, afin d'établir une collaboration respectueuse et de confiance avec le sujet photographié.		Un environnement de travail sûr est créé lors du shooting. Une collaboration respectueuse et de confiance avec le sujet est établie.
	C.2.2.3. Adapter son shooting de manière agile, en restant à l'écoute du sujet et du commanditaire, en gérant les éventuels conflits, en optimisant le shooting au regard des aléas du direct, afin de réaliser une série de clichés permettant de répondre à la demande du commanditaire en fonction du contexte.		Une série de clichés conforme à la demande est réalisée.
Bloc de compétences n°3 : Finaliser des projets photographiques pour leur exposition ou livraison			
A.3.1. Développement des images en post-production en argentique et/ou en numérique	**C3.1.1. Présélectionner les photos**, en contrôlant l'adéquation des clichés avec le commanditaire, afin d'obtenir la validation et passer en post-production.	E3 – Projet professionnel & oral **Finalisation du projet photographique pour son exposition ou sa livraison** Dans le cadre de son projet professionnel, le candidat finalise des fichiers et des tirages photographiques. Il effectue le traitement en post-production de prises de vue, livre les photographies au commanditaire et propose un modèle d'amélioration de sa méthode de travail.	L'adéquation des clichés avec le besoin du commanditaire est contrôlée. La validation est obtenue pour passer en post-production.
	C3.1.2. Effectuer le traitement des fichiers et le montage numérique des images, en utilisant des logiciels de retouche et des méthodes de postproduction propres au domaine de la photographie intégrant notamment l'intelligence artificielle et privilégiant des techniques et outils écoresponsables, afin de finaliser le projet photographique dans le respect du temps et du budget impartis.		Le traitement numérique des images est effectué avec maîtrise. Les logiciels de retouche sont maîtrisés. Le projet photographique est finalisé dans le respect du temps et du budget impartis.

	C.3.1.3. Effectuer un classement des fichiers, en contrôlant la qualité des clichés afin de sélectionner ceux à diffuser en réponse au projet.	Ces tirages alimenteront le book professionnel et l'exposition du candidat. Le candidat présente son travail lors d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé d'intervenants et de professionnels du secteur.	Le classement des fichiers est effectué de manière organisée. Les clichés à diffuser sont sélectionnés avec discernement.
A.3.2. Tirage de travaux photographiques en argentique ou en numérique	**C.3.2.1. Réaliser le développement des tirages photographiques,** en sélectionnant les techniques de développement et d'exploitation d'image, dans une logique durable et écoresponsable, pour éditer le livrable selon les spécifications du commanditaire.		Les développements des fichiers ou des tirages photographiques sont réalisés. Le livrable est édité selon les spécifications du commanditaire.
	C.3.2.2. Produire une photographie en argentique dans un laboratoire noir et blanc de manière écoresponsable, en sélectionnant les solvants les moins nocifs pour la santé et l'environnement, afin de garantir un environnement de travail sain et durable, tout en assurant des conditions optimales pour le contrôle qualité et la sélection finale des tirages.		Les méthodes de tirage de photo argentique sont maîtrisées.
	C.3.2.3. Mobiliser des techniques d'impression numérique de manière écoresponsable, en sachant utiliser les imprimantes, les profils colorimétriques et les différents papiers, afin de réaliser des impressions numériques de qualité.		Les techniques d'impression numériques sont maîtrisées.
	C.3.2.4. Remettre les fichiers ou tirages photographiques au commanditaire, en ayant contrôlé la qualité des fichiers et des tirages finalisés, en veillant au respect de droits d'auteurs et droits voisins, en délivrant les images finales au format demandé (numérique, imprimé), en invitant le commanditaire à exprimer son avis, afin de d'assurer la finalisation du projet et capitaliser sur les retours d'expérience.		Les fichiers ou tirages photographiques sont remis au commanditaire avec professionnalisme. Les images finales sont délivrées au format demandé. La finalisation du projet est assurée et les retours d'expérience sont capitalisés.

A.3.3. Optimisation des pratiques professionnelles	**C.3.3.1. Perfectionner ses méthodes de travail de manière durable,** en exploitant les retours critiques et les tendances visuelles, en notant les réglages techniques et les paramètres de prise de vue, afin de capitaliser sur les savoir-faire, de monter en compétences.		Les méthodes de travail sont perfectionnées de manière durable. Les réglages techniques et les paramètres de prise de vue sont notés avec précision.
Bloc de compétences n°4 : Administrer son activité de photographe			
A.4.1. Gestion administrative de sa structure	**C.4.1.1. Réaliser une veille technique, technologique, règlementaire, concurrentielle et des modes de consommation**, dans un cadre éthique, inclusif et durable du secteur de la photographie, en sélectionnant des sources d'informations fiables et en déployant un dispositif structuré de recherche, en s'appuyant sur les technologies intelligentes, afin de proposer des solutions créatives et adaptées aux projets photographiques de potentiels commanditaires.	E4 – Etude de cas & dossier professionnel **Administration de l'activité de photographe** Cette évaluation se fait en deux temps. E.4.1. - Etude de cas (concerne les compétences C.4.1.1 à C.4.1.4 et C.4.2.1) Dans le cadre d'un cas d'entreprise de photographie fictive ou réaliste, proposant un scénario incluant des informations sur le type de clientèle visée, les besoins initiaux, la concurrence, etc., le candidat devra : • Réaliser une micro-veille ciblée sur des aspects spécifiques du marché ou de la réglementation (C.4.1.1). • Proposer un statut juridique pertinent et justifier son choix (C.4.1.2). • Définir un positionnement clair sur le marché en argumentant son potentiel (C.4.1.3). • Élaborer une proposition de grille tarifaire pour plusieurs types de prestations, en justifiant les prix et en détaillant les conditions (C.4.1.4).	La veille est réalisée à partir de sources fiables. Un dispositif structuré de recherche est déployé.
	C.4.1.2. Déterminer le statut juridique de son activité, en distinguant les différents types de structures juridiques existants afin de définir sa structure d'entreprise en cohérence avec la clientèle cible et de gérer et promouvoir son activité selon la réglementation en vigueur.		Le statut juridique de son activité est déterminé. La structure d'entreprise est définie en cohérence avec la clientèle cible. L'activité est gérée et promue selon la réglementation en vigueur.
	C.4.1.3. Positionner son activité, au regard du potentiel du marché, en exploitant les éléments de la veille réalisée, en respectant le cadre règlementaire, en identifiant des prospects, des partenaires, afin de créer une structure légalement et commercialement viable.		L'activité est positionnée de manière stratégique au regard du potentiel du marché. Des prospects et des partenaires sont identifiés. Une structure légalement et commercialement viable est créée.
	C.4.1.4. Elaborer la grille tarifaire des prestations, en tenant compte des avantages et contraintes de son statut, en assurant la transparence et la cohérence des prix, afin de		La grille tarifaire des prestations est élaborée. La transparence et la cohérence des prix sont assurées.

	maximiser la rentabilité de la structure et son attractivité client.	• Décrire les premières étapes de gestion administrative et opérationnelle	
A.4.2. Suivi opérationnel de l'activité	**C.4.2.1. Gérer administrativement son activité de photographe,** en assurant les obligations liées à son statut et à son modèle économique, en garantissant la maintenance du matériel, en définissant ses besoins en approvisionnement, en suivant en temps réel les stocks et son rétroplanning, afin de pérenniser son activité professionnelle.	E.4.2. – Dossier professionnel & oral (concerne les compétences C.4.3.1 à C.4.4.2) Le candidat réalise et présente des supports de communication et de supports graphiques. Il livre : • Un portfolio professionnel, (C.4.3.1) • Un écrit décrivant son identité photographique : ses intentions professionnelles, ses inspirations culturelles et ses perspectives photographiques, (C.4.3.1), • Un site Internet, (C.4.3.1, C.4.3.3)), • Une identité graphique (carte de visite et logo), (C.4.3.2), • Des éléments de sa présence sur les réseaux sociaux professionnels, ou tout autre support pertinent pour la promotion de son travail, photographique (C.4.3.1, C.4.3.3), • La description des actions menées ou envisagées pour participer à des événements, diffuser du contenu et accroître la visibilité (C.4.3.2, C.4.3.3), • La présentation d'une ébauche de stratégie d'auteur, des types de réseaux professionnels développés ou visés (C.4.4.1), • Des exemples concrets (simulés si nécessaire) de contrats (cession de droits, bon de commande, mentions légales sur le site), ou description des démarches de	La maintenance du matériel est garantie et les besoins en approvisionnement sont définis. L'activité professionnelle est pérennisée.
A.4.3. Présentation et diffusion de son travail photographique	**C.4.3.1. Présenter ses productions photographiques au travers de supports de communication multiples, accessibles à tous et écoresponsables,** en mettant en valeur la qualité des réalisations, en créant et en référençant via des portfolio physique ou numérique, afin de promouvoir ses réalisations et attirer des prospects.		Pour le book photographique : • L'harmonie visuelle globale et la qualité de la présentation (mise en page, impression, finitions) sont en adéquation avec les exigences d'un support professionnel. • Le contenu du book est cohérent avec la cible visée, qu'il s'agisse de clients particuliers, de studios ou d'agences. • La qualité technique des tirages et des impressions photographiques témoigne d'un soin particulier apporté à la valorisation des images. Pour le site internet : • L'ergonomie du site et la qualité de son design offrent une expérience de navigation fluide et agréable. • Le choix des photographies présentées, leur qualité visuelle et leur cohérence renforcent l'impact professionnel du site. Pour la carte de visite et le logo : • La carte de visite et le logo sont en cohérence avec l'orientation

		protection intellectuelle mises en place (C.4.4.2). Le candidat présente son travail lors d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé d'intervenants et de professionnels du secteur.	professionnelle envisagée par le candidat, tant sur le plan graphique que conceptuel. Pour l'identité visuelle globale : • La signature artistique du candidat est identifiable sur l'ensemble des supports, et sa cohérence avec la stratégie artistique choisie renforce l'unité de l'ensemble du projet.
	C.4.3.2. Assurer sa promotion en participant à des événements artistiques, culturels et en diffusant du contenu sur différents médias pour accroître sa visibilité professionnelle et sa notoriété.		Du contenu pertinent est diffusé sur différents médias. La visibilité professionnelle et la notoriété sont accrues.
	C.4.3.3. Développer une notoriété durable, en animant et contrôlant sa présence et visibilité en ligne sur les médias et réseaux sociaux, afin de promouvoir et rendre visible son activité photographique au plus grand nombre.		Une notoriété durable est développée avec stratégie. L'activité photographique est promue et rendue visible au plus grand nombre.
A.4.4. Commercialisation de l'offre de services	**C.4.4.1. Construire une stratégie d'auteur,** en développant un réseau professionnel, en participant à des événements artistiques, culturels, ou commerciaux afin d'accroître sa visibilité professionnelle.		Les enjeux de la stratégie d'auteur et du développement de réseau sont considérés.
	C.4.4.2. Protéger ses œuvres, en veillant et en s'appuyant sur le cadre légal de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs et droits voisins, notamment, en formalisant les contrats, afin de garantir la sécurisation et la viabilité des créations originales.		La protection intellectuelle des œuvres est assurée. Les contrats sont formalisés.
Bloc de compétences n°5 : Intégrer les outils d'intelligence artificielle à la production photographique professionnelle			
A.5.1. Piloter l'intégration de l'intelligence artificielle dans la chaîne de production photographique	**C.5.1.1. Sélectionner des outils et fonctionnalités d'intelligence artificielle**, en s'appuyant sur les résultats de la veille technologique, en analysant les besoins du	E5 – Etude de cas	Les outils et fonctionnalités d'intelligence artificielle sont sélectionnés avec pertinence.

	projet photographique et les contraintes d'usage et d'accessibilité numérique, afin d'optimiser les choix techniques tout au long de la chaîne de production.	**Intégration des outils d'intelligence artificielle à la production photographique professionnelle** Sur la base d'un projet photographique spécifique (ex. : une série d'images pour un client, une campagne publicitaire fictive, une œuvre artistique personnelle), nécessitant l'intégration de l'IA à différentes étapes, le candidat devra : • Sélectionner et justifier les outils et fonctionnalités d'IA pertinents pour le projet (ex. : retouche automatique, génération d'éléments, amélioration de la résolution). Il devra considérer les contraintes d'usage, d'accessibilité et les besoins spécifiques du projet. • Mettre en œuvre l'automatisation de tâches spécifiques grâce à l'IA, en décrivant le paramétrage et l'intégration dans son flux de travail habituel. • Produire une série d'images (minimum 5-10 images selon la complexité) démontrant l'utilisation des fonctions d'IA embarquées ou génératives / assistées. Les images devront illustrer comment l'IA a enrichi, hybridé ou augmenté le visuel original pour répondre à une intention artistique ou à la commande. • Documenter le processus, y compris les étapes où l'IA a été utilisée, les prompts ou réglages spécifiques, et une justification des choix créatifs et techniques en lien avec l'IA.	Les choix techniques sont adaptés tout au long de la chaîne de production.
	C.5.1.2. Automatiser des tâches, en paramétrant des outils spécialisés d'intelligence artificielle, en s'assurant de l'accès et l'intégration à l'existant, afin de gagner en efficience et de concentrer l'intervention humaine sur les choix artistiques et créatifs.		Des tâches sont automatisées avec succès.
A.5.2. Mettre en œuvre des technologies d'intelligence artificielle dans la production et la création d'images	**C.5.2.1. Mobiliser les fonctions d'IA embarquées dans des outils d'aide à la création,** en s'appuyant sur des dispositifs ergonomiques, accessibles et adaptés aux différents profils d'utilisateurs, y compris ceux en situation de handicap, afin d'optimiser la qualité, l'autonomie et la réactivité tout au long du processus photographique en conditions réelles.		Les fonctions d'IA embarquées dans des outils d'aide à la création sont utilisées avec aisance.
	C.5.2.2. Mettre en œuvre des outils d'IA générative ou assistée, en les intégrant dans le processus créatif ou de postproduction de manière transparente, en tenant compte des limites légales et du respect des principes éthiques en usage, afin de produire des visuels enrichis, hybrides ou augmentés, en réponse à une intention artistique ou à une commande spécifique.		Les outils d'IA générative ou assistée sont mis en œuvre efficacement. Des visuels enrichis, hybrides ou augmentés sont produits.
A.5.3. Adopter une démarche réflexive, responsable et évolutive sur l'usage de l'intelligence artificielle	**C.5.3.1. Évaluer de manière critique l'usage de l'intelligence artificielle dans les productions photographiques**, en appliquant une réflexion éthique, juridique et esthétique, en tenant compte des coûts, des biais générés par l'IA et de l'impact environnemental, afin de garantir l'authenticité des œuvres, la transparence envers les clients et le respect des droits		L'usage de l'intelligence artificielle dans les productions photographiques est évalué de manière critique. Les coûts, les biais générés par l'IA et l'impact environnemental sont pris en compte. L'authenticité des œuvres, la transparence envers les clients et le respect des droits

	fondamentaux : droit à l'image et droits voisins, à la dignité, à l'accessibilité.	• Rendre compte de l'usage de l'IA dans sa production et en présenter une analyse critique. Il rendra compte de son étude à travers : • Un dossier de production détaillant la veille technologique effectuée pour le choix des outils, la justification des outils IA sélectionnés, la description des automatisations mises en place, et le processus créatif intégrant l'IA. • Les images finales produites (série photographique). • Si pertinent, les fichiers intermédiaires ou une vidéo/capture d'écran montrant l'utilisation des outils IA. • Une analyse critique de l'usage de l'IA dans sa production : identification des bénéfices, des limites, des biais potentiels rencontrés, des coûts (y compris environnementaux).	fondamentaux (droit à l'image et droits voisins, dignité, accessibilité) sont garantis.
	C.5.3.2. Faire évoluer sa pratique professionnelle, en l'adaptant et corrigeant en se basant sur les résultats de la veille sur les technologies, en expérimentant de nouveaux outils, afin de maintenir un haut niveau de compétitivité, d'innovation et de responsabilité dans son activité photographique.		Une veille technologique est réalisée. Un haut niveau de compétitivité, d'innovation et de responsabilité est maintenu dans son activité photographique.